

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du parc national



Conseil d'administration
Séance du 10 mars 2021

Plan de relance
Volets concernant le Parc amazonien

Note d'information

La présente note vise à informer les administrateurs des actions a priori retenues pour le Parc amazonien au titre du Plan de relance, concernant la période de mise en œuvre 2021-2023

Contexte

Le Parc amazonien a été sollicité à partir de septembre 2020 pour formuler des propositions d'actions éligibles au plan de relance, répondant en conséquence aux enjeux de contribution à la relance de l'économie locale, à une consommation rapide (2021 à 2023) des crédits, et à des ciblage thématiques en lien avec les activités de l'établissement public.

Dans ce cadre, le PAG pourra bénéficier des deux volets suivants :

- Volet Biodiversité (géré par le Ministère de la Transition Ecologique)
- Volet Immobilier de l'Etat (géré par le Préfet et DRFIP)

A noter : initialement sollicité au titre du volet Biodiversité, un financement spécifique au titre de la Lutte contre l'Orpaillage Illégal (LCOI) vient d'être annoncé hors plan de relance, au titre du plan d'actions de la nouvelle stratégie décennale des aires protégées (a priori de l'ordre de 760 000€)

Volet Biodiversité du Plan de relance

Le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) dispose d'une enveloppe de 19 M€ au bénéfice de l'ensemble des 11 Parcs Nationaux. Chaque Parc national disposera en conséquence d'un 11^{ème} de cette enveloppe soit 1.73 M€.

A titre indicatif, le fléchage de ces crédits au PAG est le suivant :

- Aménagement de nouveaux sentiers de découverte (un dans chaque commune a priori) pour un montant total de : 500 000€

- Poursuite du chantier de la Maison du parc à Maripasoula –
 - o Achèvement de la phase 1 (en cours) pour 265 000 €
 - o Phase 2 (partielle) (pôle logistique) pour 215 000 €
 - o Phase 3 (accueil du public) pour 210 000€

- Lancement du projet de la Maison du parc à Papaïchton pour 537 000 €

soit un total de 1 727 000€
au titre du volet Biodiversité

NB : A la date de rédaction de la présente note, les montants par opération ne sont pas figés et sont susceptibles d'évoluer encore, sans dépasser l'enveloppe totale de 1.73M€

Volet Immobilier de l'Etat

Le PAG a répondu à l'appel à projets lancés par le Ministère de l'Economie et des Finances, en charge de l'Immobilier de l'Etat, et a obtenu le financement des actions suivantes :

- Centrale solaire de la Maison du Parc à Maripasoula, pour 94 600 €
- Rénovation et extension de l'installation solaire du pôle logistique du PAG à Camopi, pour un montant de : 22 000€

soit un total de 116 600€
au titre de l'immobilier de l'Etat

L'ensemble de ces financements du Plan de relance (volet biodiversité et immobilier de l'Etat) ont été pris en compte dans le Budget rectificatif N°1 soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de mars 2021.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions inscrites au volet biodiversité du plan de relance nécessite sur le plan opérationnel une **délégation du Conseil d'Administration au Directeur** du PAG, pour signer une convention avec le Ministère de la Transition Ecologique, concernant la gestion des crédits de ce volet du plan de Relance. Un projet de délibération est soumis à l'approbation du CA à cet effet.